



**** Favoriser un développement urbain soucieux du patrimoine – Encourager la participation de tous ****
**** défendre l'intérêt général ****

Aix en Provence le 10/07/13

Mr GAGNEUR
Hotel de ville d'Aix en Provence
13616 Aix en Provence

De : CIQ Granettes - Pey Blanc - Saint Mitre – Souque.
CC : Monsieur COLOMBERO
Objet : Réunion SEMEPA du 20 juin 2013 Terrain de Bagatelle.

A l'attention de Mr GAGNEUR

Monsieur,

Nous vous remercions de votre présentation de projet d'aménagement du terrain de Bagatelle, aux membres présents de notre CIQ.

Comme annoncé, nous avons débattu de ce projet en conseil d'administration de notre CIQ le 01/07/13.

Nous maintenons notre position quand à l'affectation de ce terrain à un usage d'intérêt public ; jardin public, parcours de santé, jardin d'enfants, ou équipement d'intérêt public, salle de réunion, halte garderie....

En effet, lors de l'enquête publique lors de la création de la ZAC de Brédasque, cet espace avait été acté comme devant être dédié à la création d'une centralité du quartier avec équipement public, pour le quartier.

L'argumentation avancée sur le risque de voir un jour ce terrain édifié d'immeubles de x étages s'il était affecté à un espace vert, n'est pas un argument recevable dans le cadre statutaire de ce terrain.

L'argumentation sécuritaire sur la délinquance, drogue, vol, qui se concentrerait sur cet espace s'il était aménagé en jardin public est tout autant exagéré, les autres parcs Aixois sont-ils interdits aux mineurs ou nécessitent ils des maîtres chiens ?

L'argumentation sur le coût d'aménagement en jardin public (250 000€), qui ne nous paraît pas un obstacle insurmontable dans le budget municipal, est un argument recevable en cette période d'économies, mais insuffisant, au regard des impôts locaux versés par les riverains.

La réalisation de villas n'est pas adaptée au quartier, dédié au collectif ou au pavillonnaire en bande, et ne répond pas aux règles de densification prévue par la loi SRU et aux textes subséquents.

Ainsi, un aménagement d'1/3 de cet espace en petit collectif de qualité sur la partie basse du terrain présenterait les avantages suivants :

.../...

- optimisation de la partie construite (en dépassant largement la capacité d'accueil des x villas indépendantes sur leur terrain cloisonné).
- Conservation de la vue principale sur la Sainte Victoire, à partir de la partie haute du terrain.
- Création d'un poumon vert sur cette zone urbanisée avec parcours santé, jardin d'enfants...
- Connection aux transports en commun pour l'accès en journée à cet espace vert ; personnes âgées, familles avec enfants...

En conclusion, notre CIQ s'oppose fermement au projet qui lui a été présenté (12 à 14 villas sur des parcelles de 600 à 700m² et un jardin réservé aux riverains) et demande qu'une nouvelle réunion de concertation, au cours de laquelle les demandes sus-évoquées seraient discutées, avant toute finalisation du projet.

En espérant vous avoir convaincu du bien fondé de notre position, nous espérons avoir le plaisir de participer à une prochaine présentation de projet concernant l'avenir de ce terrain.

Cordialement.

F.MOIGNE